

La non-détection de papillomavirus est associée à un pronostic défavorable des cancers invasifs du col de l'utérus de stades précoces

Le traitement des cancers dépend de certains paramètres cliniques et biologiques ayant une valeur pronostique. Dans les cancers invasifs du col de l'utérus de stades précoces (stades I et II), les facteurs pronostiques les plus fiables sont l'envahissement ganglionnaire et la taille de la tumeur. Cependant environ 20 % de ces cancers récidivent après traitement, en l'absence d'un envahissement ganglionnaire. Cette observation montre l'importance de la découverte de nouveaux marqueurs qui permettraient de mieux prévoir l'évolution des cancers du col utérin et ainsi de mieux les traiter.

Il est bien établi que certains papillomavirus humains (PVH) sont impliqués dans le développement des cancers du col utérin, en association avec des cofacteurs [1]. Cependant, la part qui revient à ces virus dans les propriétés biologiques des cancers, en particulier dans leur agressivité, reste encore mal comprise. Des travaux récents portant sur des séries limitées de cas, ont suggéré que le PVH de type 18 (PVH 18) est associé à des formes plus agressives de cancer [2, 3]. C'est pourquoi une étude récemment publiée [4], et résultant d'une collaboration entre l'Institut Gustave Roussy (laboratoire de pharmacologie clinique et moléculaire et département de statistiques médicales), le Centre René Huguenin (département d'anatomopathologie) et l'Institut Pasteur (unité des Papillomavirus, Inserm U. 190), a eu pour objets de caractériser les PVH dans des cancers du col de stades précoces et d'évaluer le risque de rechute et la survie des malades en fonction de la présence d'un PVH et

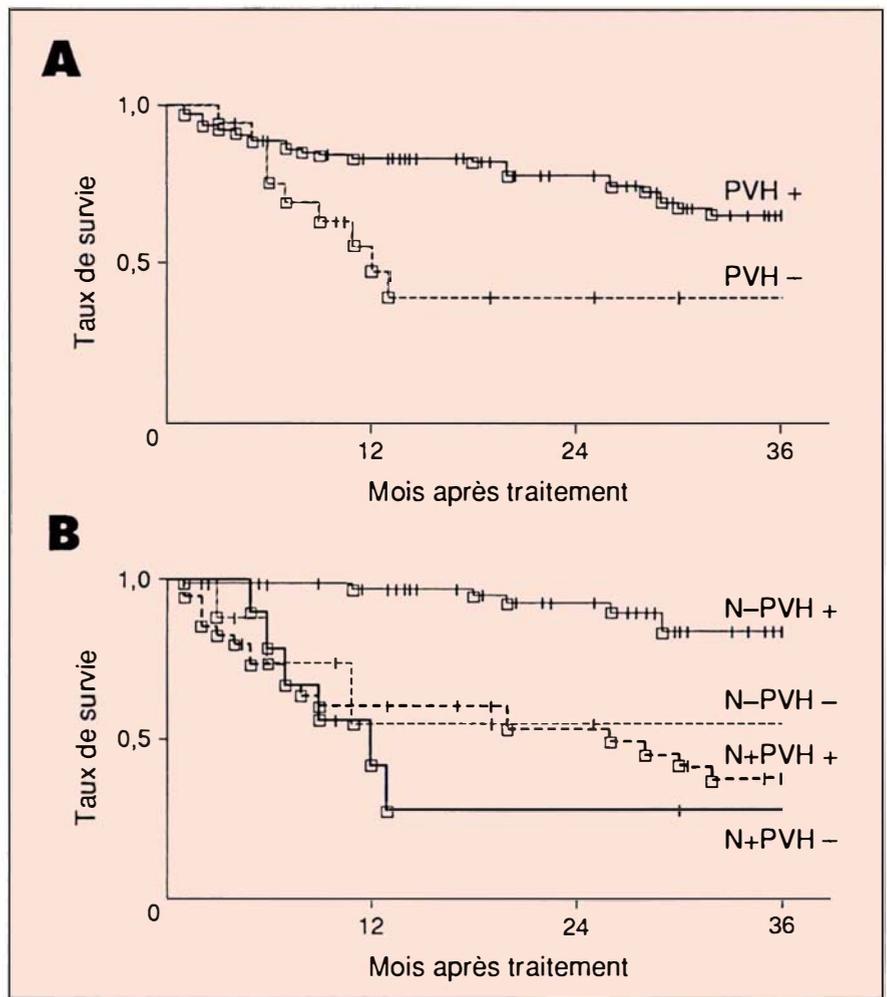


Figure 1. Taux de survie sans rechute en fonction du statut viral (A) et du statut ganglionnaire et viral (B). PVH+ et PVH-, présence ou absence de papillomavirus dans les tumeurs ; N+ et N-, présence ou absence de ganglions envahis par les cellules tumorales (avec la permission de The Lancet 1990 ; 335 : 1171-4).

